

## CFA de l'académie de Versailles

# CAP CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

UFA Lavoisier - 40 Boulevard de la République 78440 Porcheville

### OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le domaine des travaux publics, pour des travaux neufs et d'entretien.

Il sera en mesure de :

- Procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention dans le cadre de la préparation de la réalisation d'un ouvrage
- Identifier les divers intervenants prévus
- Énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage
- Traduire graphiquement des informations
- Préparer les tracés professionnels d'exécution
- Organiser son poste de travail et les cheminements d'accès
- Prévoir les matériels nécessaires
- Vérifier les matériaux prévus
- Réaliser un ouvrage simple et courant de la profession
- Poser des protections et la signalisation temporaire de chantier
- Implanter un élément d'ouvrage
- Réaliser des revêtements routiers et urbains
- Participer au décaissement ou à la démolition de chaussée
- Participer à la réalisation du corps de chaussée
- Contrôler les ouvrages en cours de réalisation
- Contrôler les ouvrages réalisés
- Fabriquer et mettre en œuvre un ouvrage
- Poser des éléments de voiries
- Réaliser des petits ouvrages maçonnés
- Raccorder des systèmes de réseaux

### CONTENU

Compétences professionnelles :

- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

### PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

### DURÉE

### DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 30 juin 2026

### PRÉ-REQUIS

Sur positionnement  
Niveau 3ème collège.

### NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

### VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme  
CAP constructeur de routes

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

## POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel. Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP est pleinement opérationnel.

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes, du contexte, le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Fiche RNCP 35888](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

## COÛT

Reste à charge 0 €

## FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

## DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

## CONTACT

Mme Valérie Martinez

Tél : 01.34.79.99.29

Mail : valerie.martinez@ac-versailles.fr

## RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

